

## **Le Parlement renforce la protection des témoins dans les commissions d'enquête**

AP | 04.11.2008 | 17:40

Les députés ont définitivement adopté mardi une proposition de loi qui renforce la protection des témoins entendus par les commissions d'enquête parlementaires.

L'article unique du texte proposé par le président UMP de l'Assemblée Bernard Accoyer, voté à l'unanimité, stipule que les propos tenus devant une commission d'enquête créée par l'Assemblée nationale ou le Sénat "ne donneront lieu à aucune action en diffamation, injure ou outrage".

Des témoins ayant déposé devant des commissions d'enquête ces dernières années ont été attaqués devant les tribunaux, le plus souvent en diffamation, par les personnes dont ils dénonçaient les pratiques.

Un exemple récent est celui de la commission d'enquête de 2006 sur l'influence des sectes et leurs conséquences sur la santé physique et mentale des mineurs, qui a donné lieu à de nombreuses actions en diffamation de groupes sectaires contre des victimes venus témoigner devant les députés. AP